

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

INTERRUPTION DE LA CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux d'aménagement des abords de la déchèterie par la société COLAS – 3 rue Louis
Lumière – 62280 SAINT-MARTIN-BOULOGNE,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1 : La circulation sera interdite RD 342 du giratoire de la déchèterie vers le giratoire de la
Maison des Services le **Mercredi 6 Septembre 2023 de 7h00 à 12h00.**

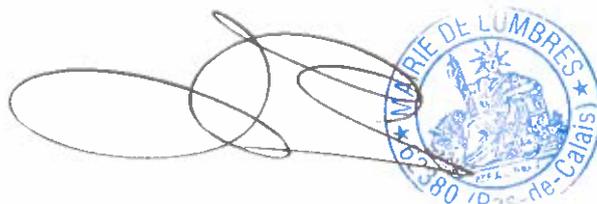
Article 2 : Une déviation sera mise en place par la RD 225 et la route d'Acquin.

Article 3 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera réalisée par la Société
COLAS.

Article 4 : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la Société COLAS,
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 30 Août 2023

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



Acte rendu exécutoire

le **31 AOUT 2023**